



COMPTE-RENDU CSAL DU 5 DECEMBRE 2023

Ce 5 décembre, était convoqué le CSA local.

Le quorum étant atteint, le président, Didier BIANCHINI ouvre la séance.

Sans déclaration liminaire, les deux premiers points consistaient en l'approbation des PV des deux CSAL réunis le matin puis l'après-midi du 14 septembre. Ils ont été adoptés à l'unanimité.

Point n°3 - Mise en œuvre du « SIP de demain » (pour avis) :

Ce projet émane de la DG et est décliné au plan local avec certaines particularités tant calendaires que de fond. En Dordogne, le calendrier est détendu jusqu'en 2027. Il s'agit d'une forme de reconnaissance des réformes ayant touché les SIP ces dernières années tant sur le recouvrement que sur l'assiette.

Désormais, l'accueil devient la mission pivot du SIP quand les autres missions « historiques » du SIP sont amenées à se resserrer. Ainsi, la polyvalence sera recherchée (recouvrement + assiette) dans un périmètre dit pérenne : recouvrement amiable (le recouvrement forcé devant revenir au PRS entre 2024 et 2026), questions simples sur la fiscalité IR et foncière pour l'accueil (questions foncières complexes au SDiF), retour du CSP d'initiative. Didier BIANCHINI écarte la question de la multi-compétence au-delà des missions de notre administration, telle qu'envisagée dans la note nationale qui fait de l'accueil dans les SIP de demain un accueil de type France Services. Se pourrait-il que cette lecture persiste dans le temps ? Nous en doutons...

Cette réforme nécessitera :

- un effort en formation ;
- des évolutions applicatives ;
- un suivi de la relation à l'utilisateur.

Après être allé présenter le « SIP de demain » aux agents des SIP du département, certains agents montrent une forme d'anxiété à envisager la polyvalence telle que prévue, d'autres estiment être déjà dans un mode de fonctionnement similaire à ce qui sera le « SIP de demain ».

Didier BIANCHINI estime qu'il faut rassurer les agents car le cycle engagé est « long » (il s'étale jusqu'en 2027), tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un pari sur les gains de productivité.

Nous sommes intervenus pour rappeler que les gains de productivité, utilisés comme justificatifs aux suppressions d'emplois des services de gestion sont sans doute surestimés (ce qui n'est pas partagé par le directeur tout en concédant que l'administration ne dispose d'aucune donnée en capacité de corroborer ou réfuter ces assertions), car elle a modifié le travail des agents (travail sur liste, gestion des anomalies, etc). Nous avons rappelé que la baisse des effectifs et l'accroissement de l'automatisation (externalisation vers les usagers) ont généré une forte perte de technicité chez les agents. Ensuite, le besoin en formation va être très important à un moment où il est de plus en plus compliqué de trouver des formateurs.

Pour Didier BIANCHINI, « on attend des agents un état d'esprit. Il faut que demain, lorsqu'un usager se déplace dans un SIP, sa demande ne soit pas forcément traitée, mais prise en charge ».

Après un moment où certaines digressions amènent les participants à évoquer l'évolution de fonctionnement de divers services de notre direction locale, le président propose aux élu.es de passer au vote.

Vote contre unanime.

Point n° 4 - Bilan du télétravail 2022 (pour information) :

Ce bilan n'est que quantitatif. La Direction Départementale est dans la norme nationale quant au nombre, à la fréquence et au type de télétravail réalisé.

Nous ne disposons pas encore de tous les chiffres 2023, mais il semble que le télétravail s'installe.

Il est fait remarquer au président que les agents des SIP se voient imposer des jours flottants et refuser des jours fixes de télétravail. Qui plus est, ces mêmes agents se voient refuser des journées de congés en période de campagne. Or, avec la baisse des effectifs, les difficultés pour poser ses congés sont exacerbées, y-compris en dehors des périodes de montée de charge.

La direction locale valide et approuve le fait que les chefs de service refusent des congés et suspendent les jours télétravaillés en période de campagne d'avis. Nous faisons remarquer qu'avec des effectifs suffisants, les agents seraient mieux traités.

Quoi qu'il en soit, en matière de télétravail, la direction rappelle que, même après un refus verbal de télétravail, une demande doit être déposée sous siRHius ! Cela permet la traçabilité exhaustive des demandes, et leur suivi !

Point n° 5 - Plan De Mobilité Employeur (PDME) cité administrative (pour information) :

Il s'agit du dépouillement des réponses au questionnaire envoyé par la direction locale aux agents du siège.

David DESHAYES-SURCIN nous rappelle que le questionnaire a été envoyé à tous les agents de la cité administrative, y-compris celles et ceux travaillant pour d'autres administrations. Il a même été déployé vers des agents de la Préfecture. Didier BIANCHINI laisse entendre que le Préfet envisage d'écrire au Président du Grand Périgueux afin de le sensibiliser aux problèmes mis à jour suite aux questionnaires et l'invitant à faire évoluer l'offre de transport en commun.

Les représentants des personnels évoquent les conséquences d'éventuels retards sur la comptabilisation du temps de travail des agents. En d'autres termes, permettre la régularisation des heures non effectuées en cas de problèmes sur les lignes. Le Directeur mentionne que rien n'est prévu et que le système tel qu'il existe aujourd'hui, avec les plages variables et fixes, permet de faire face aux imprévus.

Point n° 6 : Plan de transition DDFiP 24 :

Ce document, qui recense des propositions d'actions visant à amoindrir nos consommations dans un objectif de sobriété (énergétique, consommables, etc), ressemble à une liste à la Prévert.

Cela résonne un peu comme une liste de vœux pieux en matière d'investissements à réaliser (renforcement de l'isolation des bâtiments notamment), étant donnés les budgets alloués... L'État démontre depuis de nombreuses années sa capacité à se priver de ressources par la mise en place d'une politique fiscale et sociale qui le prive de ressources au bénéfice des grandes entreprises et des grandes fortunes et patrimoines.

Abstention unanime des représentants des personnels.

Point n°7 - Questions diverses :

L'ascenseur de Bergerac semble être enfin réparé !! Après plus de trois mois hors service, il ne faut pas faire face à des problèmes de mobilité...

Aucun successeur au chef du SAPF de Bergerac n'est connu.

Le remplaçant de Frédéric FAGUET sera vraisemblablement une remplaçante. Elle devrait prendre ses fonctions au 1^{er} mars prochain.

Le système de la prime d'attractivité pour les résidences pâtissant de problèmes d'affectation récurrents est reconduit et bénéficiera à trois cadres B nouvellement affectés dans les trois services de la DDFiP 24 suivants :

- le SIP de Nontron ;
- la trésorerie hospitalière de Périgueux ;
- le SGC de Sarlat.

Les représentants CGT au CSAL

Isabelle FARNIER	Frédéric LAVILLARD
Fabrice MONTASTIER	Olivier DARRIN